



## FINANCIERE AGACHE

Paris, 14 avril 2022

### REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS AU GRE DE L'EMETTEUR A PROXIMITE DE LA MATURITE

**Obligations émises le 1<sup>er</sup> août 2017 pour un montant nominal de EUR 50.000.000**  
**Obligations assimilées émises le 19 décembre 2017 pour un montant nominal de EUR 70.000.000**  
**formant une souche unique de EUR 120.000.000**  
**Échéance 1<sup>er</sup> août 2022**  
**Taux fixe : 1,204 %**

**Code commun : 165779401**

**Code ISIN : FR0013275385**

Il est fait référence (i) aux obligations émises par Financière Agache en date du 1<sup>er</sup> août 2017 pour un montant nominal de EUR 50.000.000 et (ii) aux obligations assimilées émises par Financière Agache le 19 décembre 2017 pour un montant nominal de EUR 70.000.000, ces deux émissions formant une souche unique, portant intérêt au taux de 1,204% l'an et venant à échéance le 1<sup>er</sup> août 2022 (les « **Obligations** »), régies par les *terms and conditions of the Notes* figurant dans le prospectus en date du 28 juillet 2017 pour ce qui concerne l'émission initiale (les « **Termes et Conditions Emission Initiale** ») et par les *terms and conditions of the Notes* figurant dans le prospectus en date du 15 décembre 2017 pour ce qui concerne l'émission assimilée (les « **Termes et Conditions Emission Assimilée** » et, avec les Termes et Conditions Emission Initiale, les « **Termes et Conditions** »).

Les termes en majuscule utilisés dans la présente notification accompagnés de leur traduction anglaise entre parenthèses et non définis ont le sens qui leur est attribué dans les Termes et Conditions.

En vertu de l'Article 4(d) (*Residual Maturity Call Option*) des Termes et Conditions, Financière Agache notifie par les présentes les Porteurs (*Noteholders*) du remboursement de l'intégralité des Obligations restant en circulation, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date dudit remboursement (exclue), comme suit :

1. la date de remboursement des Obligations est fixée au 2 mai 2022 (la « **Date de Remboursement** ») ;
2. le montant total en principal des Obligations devant être remboursé est de EUR 120.000.000. Le montant cumulé des intérêts courus exigible à la Date de Remboursement sur l'ensemble des Obligations est de EUR 1.084.589,59. Il revient aux Porteurs (*Noteholders*) de prendre connaissance des modalités particulières de remboursement et de calcul des intérêts prévues au titre des Termes et Conditions ;
3. l'Agent Financier (*Fiscal Agent*) et l'Agent Payeur (*Paying Agent*) est Société Générale, 32, rue du Champ de Tir CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, France ;
4. le paiement du montant en principal et des intérêts au titre des Obligations à la Date de Remboursement sera effectué au bénéfice des Porteurs (*Noteholders*) chez les Teneurs de Compte (*Account Holders*) (y compris Euroclear France, Euroclear et Clearstream.) et le paiement ainsi effectué au profit des Teneurs de Compte (*Account Holders*) déchargera l'Emetteur (*Issuer*) de sa responsabilité au titre des Obligations à concurrence du montant payé.

Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude du Code commun ou du Code ISIN indiqués en tête de la présente notification de remboursement.